

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/306/Add.5  
25 octobre 2001

(01-5243)

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: français

## ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS MEMBRES <sup>1</sup>

### Addendum

#### MAROC

Dans une communication datée du 18 septembre 2001, la Mission permanente du Royaume du Maroc a fait parvenir au Secrétariat des renseignements sur les activités de coopération technique et financière du Maroc qui présentent un intérêt pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Ces renseignements sont reproduits dans le présent document.

### I. ACTIVITÉS LIÉES À LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) a enregistré ces dernières années une évolution considérable notamment sur le plan structurel et organisationnel.

Ses outils de gestion ont été également modernisés par l'instauration d'un nouveau système d'information dénommé Système d'information de la Propriété Industrielle et Commerciale (SIPIC), permettant une meilleure gestion des différents titres de propriété industrielle et commerciale.

Les efforts déployés par l'OMPIC en matière de développement ont permis d'améliorer la qualité des services rendus aux utilisateurs du Système national de propriété industrielle et commerciale.

L'OMPIC a été considéré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) comme office pilote dans le monde arabe. En outre, l'OMPIC a été désigné par l'OMPI comme office formateur en matière de propriété industrielle pour les offices arabes et africains.

Ainsi, l'OMPIC accorde une assistance technique importante auxdits pays en matière de valorisation des ressources humaines par l'organisation de stages de formation dans le domaine de la propriété industrielle, au profit des cadres d'offices arabes et africains.

En effet, l'OMPIC a accueilli plus de vingt sessions de formations de différents pays arabes et africains qui ont bénéficié d'une formation en gestion des droits de propriété industrielle, et ont pu s'enquérir sur le système national en vigueur en la matière, l'organisation de l'office et les dernières

---

<sup>1</sup> Le Conseil des ADPIC est convenu, à la réunion qu'il a tenue du 18 au 22 juin 2001, que les Membres qui ne sont pas des pays développés Membres et qui fournissent une coopération technique sont aussi encouragés à communiquer des renseignements sur leurs activités s'ils le désirent (document IP/C/M/32, paragraphe 58).

évolutions enregistrées sur le plan législatif en ce domaine, notamment la mise en place de la nouvelle Loi n°17/97 relative à la protection de la propriété industrielle.

Parmi les pays arabes et africains bénéficiaires, on cite: l'Algérie, l'Arabie Saoudite, Bahreïn, Djibouti, le Liban, la Libye, la Mauritanie, l'Égypte, la Jordanie, les Emirats Arabes Unis, Oman, la Palestine, le Soudan, la Syrie, la Tunisie et le Yémen. Les responsables des structures nationales de liaison relevant de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ont pu également bénéficier de ces formations.

## **II. ACTIVITÉS LIÉES À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Bien avant l'adoption de la Loi 9-94 relative à la protection des obtentions végétales, les services du Ministère de l'Agriculture tenait le catalogue national des semences sélectionnées. La plupart des analyses nécessaires pour l'application de la loi 9-94 étaient donc effectuées pour la certification des semences. Ces expériences sont donc maîtrisées par les autorités marocaines compétentes depuis quelques décennies déjà.

C'est ainsi que le Maroc a organisé, depuis 1995, six ateliers de formation en faveur de plusieurs pays arabes et africains dont le Bénin, l'Égypte, la Mauritanie, le Tchad et la Tunisie.

Ces formations ont porté notamment sur les méthodes de conduite des essais de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des variétés végétales.

A noter que le Maroc dispensait ces formations bien avant l'établissement de l'OMC (voir les tableaux récapitulatifs en annexe).

## ANNEXE

ACTIVITES LIEES A LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES

Tableau 1- Consultations effectuées par le Département Marocain de l'Agriculture<sup>2</sup> dans le domaine de la certification et l'identification variétale.

Année	Objet de la consultation
1985	Formulation d'une esquisse d'un plan national semencier au Burundi (DHS et certification des semences)
1989	Consultation en Egypte: étude sur le système de production et de contrôle des semences en Egypte (DHS et certification des semences)
1990	Consultation sur la DHS et le contrôle et la certification des semences en République Populaire Démocratique du Yémen
1993	Animation du cours de formation sur la DHS et le contrôle de la qualité et la certification des semences et plants à Cotonou, Bénin
1997	Identification et description des variétés et production de plants de pomme de terre en Egypte
1998	Conduite des essais de DHS des céréales en Egypte
1999	Identification et description des variétés de céréales en Egypte
2000	Conduite des essais de DHS des légumineuses en Egypte
2001	Identification et description des variétés des légumineuses en Egypte

Tableau 2 - Récapitulatif des cours dispensés par le Département Marocain de l'Agriculture<sup>1</sup> dans le domaine de la certification et l'identification variétale

Année	Nombre et origine des candidats	Objet de la formation
1988 - 89	11 Egyptiens 1 Guinéen 1 Yéménite	DHS et certification des semences
1989 - 90	16 représentants de 15 pays d'Afrique et du Moyen-Orient	En collaboration avec l'ICARDA sur la DHS, la production et la certification des semences
1989 - 90	7 Egyptiens 7 Libyens 1 Yéménite	DHS et contrôle au champ Analyse au laboratoire d'électrophorèse
1990 - 91	6 Egyptiens	DHS et certification des semences
1991 - 92	3 Egyptiens	DHS et certification des semences
1992 - 93	4 Egyptiens	DHS
1993 - 94	1 Mauritanien	DHS
1994 - 95	1 Béninois 1 Tchadien	Identification variétale (DHS)
1995 - 96	1 Béninois 4 Egyptiens	DHS et certification des semences
1996 - 97	2 Tunisiens 2 Egyptiens	DHS des plants (arbres fruitiers) DHS et certification des semences

<sup>2</sup> Service du contrôle des semences et des plants / Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes.

1997 - 98	2 Egyptiens	Méthodes de conduites des essais DHS
1998 - 99	7 Egyptiens	DHS et certification des semences
1998 - 99	20 représentants de 7 pays francophones	En collaboration avec l'ICARDA sur la DHS, la production et la certification des semences

N.B. DHS = Distinction, Homogénéité et Stabilité

ICARDA = International Center For Agriculture Research For Dry Area (Aleppo, Syrie)

---